

Le Cateau



Conseil municipal

& vous

Principales délibérations de la séance du 7 avril 2017

Présents : André BIHANGOU, Charles BLANGIS, Serge CHRÉTIEN, Sylvie CLERC, Laurent COULON, Sylvie DECRESSONNIÈRE, Olivier DESCAMPS, Annie DORLOT, Aline GAUDET, Carole HIBOUX, Jean-Claude LEGRAND, Michaëlle LEGRAND, Marie-Thérèse LEMOINE, Joëlle MANESSE, Bruno MANNEL, Joseph MODARELLI, Isabelle PIÉRARD, Angélique PLAQUIN, Brigitte REZGUI, Michel RICHARD, Serge SIMÉON, Thierry THÉBERT

Excusés (avec procuration) : Jean-Paul BURLION, Françoise CAMPIN, Cyril CHAPEL, Guy DRUENNE, Nadine DRUESNE, Brigitte GRENIER, Jacques JANTI

Compte administratif 2016 et affectation des résultats

Le compte administratif fait apparaître :

- **en section d'investissement**, un résultat cumulé de 8 509 431,30 € pour les dépenses, de 12 810 593,15 € pour les recettes et un résultat reporté de - 1 532 510,41 €, soit un excédent de 2 768 651,44 €.

- **en section de fonctionnement**, un résultat cumulé de 6 992 559,99 € pour les dépenses et 8 707 849,28 € pour les recettes soit un excédent de 1 715 289,29 € auquel il faut ajouter l'excédent reporté de 2016 (3 211 737,75 €).

► **Au final l'excédent disponible pour le Budget Primitif 2017 s'élève à 4 927 027,04 €**

Vote : 24 voix pour - 4 abstentions

(de par la loi, monsieur le Maire ne prend pas part au vote)

Signature du bail pour la reprise du club hippique

Le conseil municipal autorise la signature d'un bail agricole de 9 ans entre la ville du Cateau-Cambrésis, propriétaire du centre hippique et la SCEA Écurie du Peuplier qui a terme deviendra SARL Écurie Catésienne, dans le cadre de la gestion du centre équestre.

Après la liquidation judiciaire de l'association SHURC, la ville avait lancé un appel à projet pour trouver un repreneur susceptible

de souscrire aux souhaits de la commune, notamment la création d'un poney club et l'accueil d'élèves de primaires, l'instauration d'un partenariat avec la Maison Familiale Rurale, l'organisation de manifestations et l'entretien du site. Le repreneur s'acquittera d'un loyer mensuel de 480 €.

Ainsi le club pourrait rouvrir dès la rentrée de septembre.

Vote : 25 voix pour - 4 abstentions

Subventions traditionnelles

► Zikenstock : 8 000 €

Vote : 26 voix pour - 3 abstentions

► Commanderie de la Chaude Andouille : 1 500 €

Vote : 25 voix pour - 4 abstentions

► Marché aux Bestiaux : 5 000 €

Vote : unanimité

► Commune Libre du Corbeau : 2 000 €

Vote : unanimité



Reprise d'emplacements au cimetière

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager une reprise d'emplacements en terrains communs. La reprise desdites sépultures sera actée par arrêté municipal (affiché aux portes du cimetière, en mairie et notifié aux familles lorsqu'elles sont connues).

Vote : unanimité

Régie de recette - voyage des aînés

La commune organise un voyage pour ses aînés le 23 mai. Au programme, visite du musée Motobécane et du village des métiers d'antan de Saint-Quentin, suivie d'un repas dansant à la ferme des Michettes à Coucy-le-Château.

Le conseil municipal a fixé à 40 € le tarif pour les conjoint(e)s des participants n'ayant pas atteint l'âge de 63 ans.

Vote : 25 voix pour - 4 abstentions

Budget Primitif 2017

L'élaboration du budget primitif 2017 tient compte de la baisse des dotations d'État, des transferts de charge et des produits attendus en matière fiscale. Il s'appuie également sur les plans d'économies adoptés par le conseil municipal.

Le budget 2017 concilie la réalisation d'un programme d'investissement très important sans augmenter la pression fiscale sur les ménages

► Les principaux investissements pour 2017

- Construction du groupe scolaire Langevin (3 500 000 €)
- Restauration de l'Hôtel de Ville (900 000 €)
- Travaux de rénovation au Marché aux Bestiaux (147 000 €)
- Travaux de voirie : chemin du Corbeau (réalisation d'un enduit bi couches sur la chaussée), rue du Bois Monplaisir (délocalisation du poste transformateur électrique), avenue des Essarts (implantation d'un abribus près de l'ESAT), aménagement des 5 giratoires d'entrée de ville (189 000 €)
- Travaux au groupe scolaire Herbin : remplacement des menuiseries, travaux de couvertures, travaux d'accessibilité, pose de faux plafonds, éclairage Leds (670 000 €)
- Travaux au groupe scolaire Curie : retanchéité de la toiture de la chaufferie, pose d'éclairage Leds (20 000 €)
- Travaux de mise en accessibilité des Services Techniques municipaux (9 000 €)
- Travaux divers : Espace Thuru, Impasse Carlier, Plan d'eau, Vidéoprotection, centre socioculturel Couprie, Marché chauffage (209 000 €)
- Achat d'une balayeuse (130 000 €)
- Frais d'études pour la requalification du centre ville (87 000 €)

Le montant global des investissements s'élève à près de 6 millions d'euros

Vote : 25 voix pour - 4 abstentions

Concours des maisons fleuries

Le Conseil municipal accorde une somme globale de 1 200 € pour récompenser les participants du concours 2017 des maisons fleuries.

Vote : unanimité

Contrat d'association avec l'école Saint-Joseph

Dans le cadre du contrat d'association avec l'école Saint-Joseph, la ville du Cateau-Cambrésis a l'obligation légale de verser une participation aux frais de fonctionnement pour les élèves catésiens scolarisés dans les classes élémentaires (soit 64 élèves à la rentrée 2015/2016)

Au compte administratif 2016, les dépenses de fonctionnement pour un élève de primaire s'élèvent à 248,95 €. Le conseil

municipal propose d'allouer à l'école Saint-Joseph la somme de 15 936 € (64 élèves x 249 €)

Vote : 20 voix pour - 9 abstentions

Par ailleurs, le conseil municipal propose d'allouer une participation forfaitaire (non obligatoire) de 131 € pour les élèves de maternelles, soit un total de 4 323 € pour les 33 élèves catésiens.

Vote : 20 voix pour - 9 voix contre

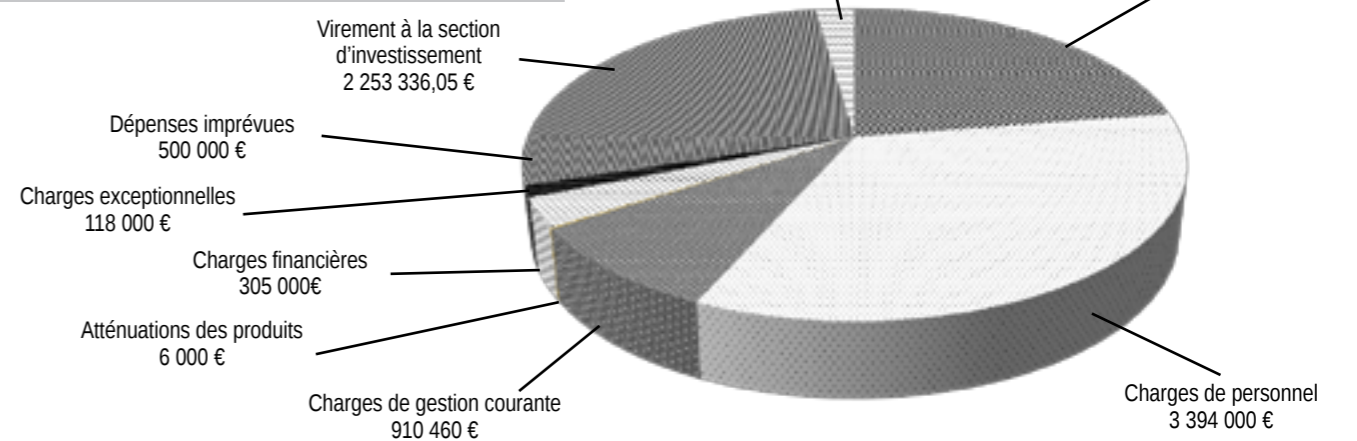
Les points forts du budget 2017

➡ **MAINTIEN**
des taux de fiscalité locale

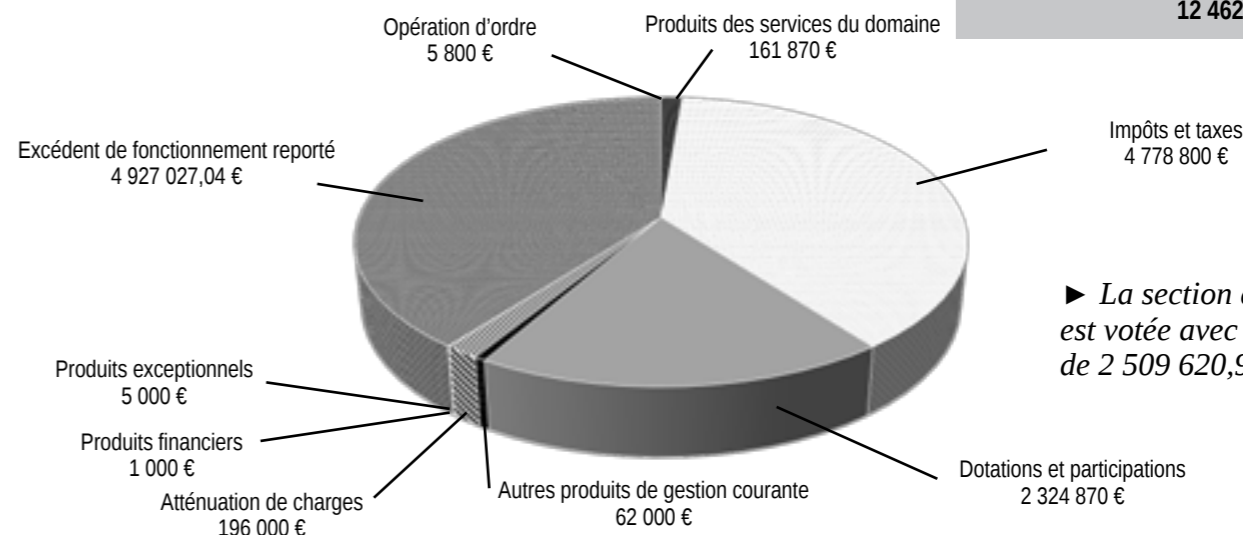
➡ **MAÎTRISE**
des dépenses courantes et de personnel

➡ **POURSUITE**
de la politique d'investissement

Dépenses de fonctionnement 9 952 746,05 €

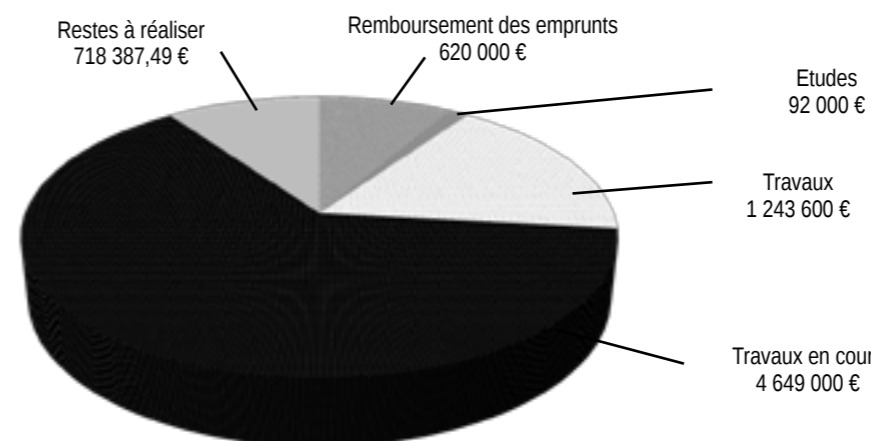


Recettes de fonctionnement 12 462 367,04 €

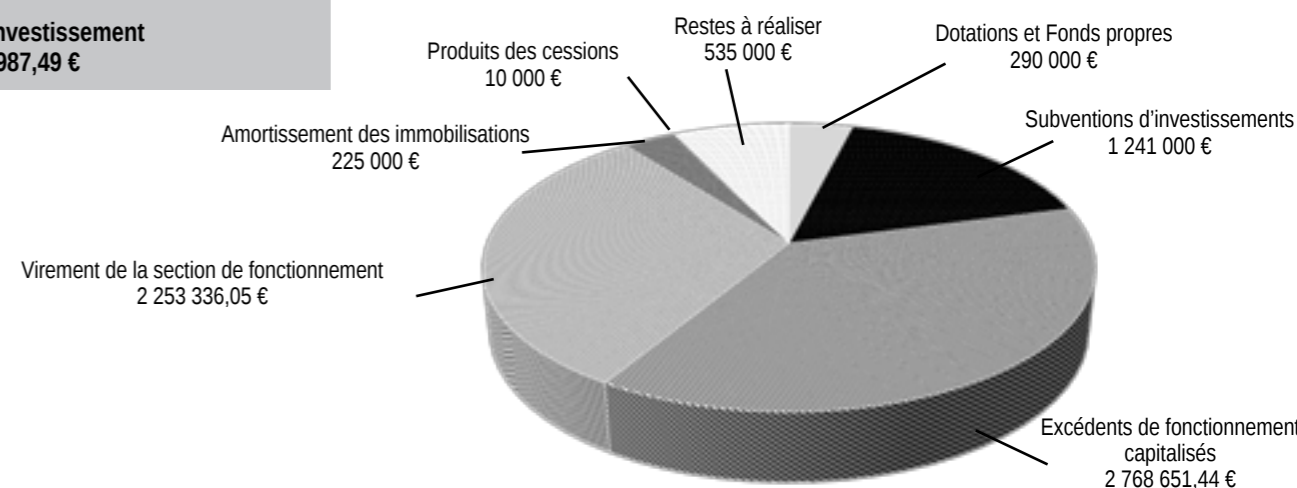


► La section de fonctionnement est votée avec un suréquilibrage de 2 509 620,99€

Dépenses d'investissement 7 322 987,49 €



Recettes d'investissement 7 322 987,49 €



RÉUNIONS PUBLIQUES POUR LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Pourquoi réviser notre Plan Local d'Urbanisme ?

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de notre Ville a été approuvé le 23/10/2006. Il était donc nécessaire de procéder à sa révision en élaborant un PLU qui prenne en compte toutes les évolutions réglementaires dont la Loi portant Engagement National pour l'Environnement (ENE) dite « Grenelle II », la loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche ou encore la loi pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové (ALUR) et la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (loi AAAF).

Il s'agit de donner un nouvel élan au développement communal en élaborant un document actuel et adapté aux enjeux territoriaux.

Ce nouveau document va permettre de préparer l'avenir de notre territoire avec un certain nombre de défis à relever dans les domaines suivants : urbanisme, habitat, déplacements, cadre de vie, développement économique, protection de l'environnement et des paysages...

Le PLU couvre la totalité de la commune. Il doit être en compatibilité avec les documents de planification supra communaux. Ces documents, qui concernent toutes les communes, donnent des prescriptions dans plusieurs domaines (habitat, eau, milieux naturels...). Il s'agit notamment :

- du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Cambrésis ;
- du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Artois Picardie ;
- du Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes du Caudrésis – Catésis.

Le Conseil Municipal a pris une délibération le 21/10/2013 prescrivant la révision du PLU. Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation ont été complétés par la délibération du 24/06/2015.

Trois grands objectifs

Le PLU permet de construire un projet communal au travers du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). De ce PADD découlent les pièces réglementaires que sont le plan de zonage et le règlement.

Le PLU possède trois grands objectifs :

Planifier : Le PLU délimite les zones constructibles et non constructibles. Il organise et maîtrise l'espace. Il prévoit les interventions futures. Il organise le cadre de vie. Il prévoit enfin les équipements adaptés aux besoins de la commune et de ses habitants.

Encadrer : Le PLU gère les occupations du sol de la commune. Il régleme la construction des bâtiments, des dépendances et annexes.

Protéger : Le PLU doit prendre en compte les risques technologiques (industries) et naturels (inondations...). Il prend également en considération les éléments patrimoniaux et paysagers.

Comment s'organise la révision du PLU du Cateau-Cambrésis ?

Pour élaborer un PLU, il faut de multiples compétences et connaissances qu'une municipalité à elle seule ne possède pas. Le bureau d'études Auddicé Urbanisme a été retenu pour accompagner la commune dans cette procédure. Au sein de la municipalité, une commission d'urbanisme a été formée. Pendant la phase dite technique, d'une durée d'environ 3 ans, cette commission se réunit régulièrement pour mener un travail de réflexion à partir des comptes-rendus, plans et documents de travail fournis par le bureau d'études.

Les travaux réalisés tout au long de la procédure sont soumis aux Personnes Publiques Associées : Direction Départementale des Territoires et de la Mer (ex DDE), Conseil Départemental, Chambre d'Agriculture, Syndicat Mixte du SCoT...

Après délibération du Conseil Municipal, le PLU sera « arrêté », c'est-à-dire que l'on considérera le projet comme « abouti sur le fond ». Suivra la phase de consultation qui peut prendre six mois minimum. Cette phase comprend la consultation des Personnes Publiques Associées et une enquête publique qui sera lancée auprès de la population. Les remarques des uns et des autres seront étudiées au cas par cas et intégrées selon leur compatibilité avec l'intérêt général de la commune. Le PLU définitif sera alors présenté au Conseil Municipal pour approbation et sa légalité contrôlée par le Préfet.

Dans le cadre de la concertation, la population est associée durant toute l'élaboration du PLU, sous diverses formes (cahier de concertation disponible aux services techniques de la Mairie durant les heures d'ouvertures, articles sur le site internet ou dans le bulletin municipal, organisation de réunions publiques,...).

Un site internet a été spécialement créé dans le cadre de cette révision du PLU : <http://participation.institut-auddice.com/PLU-Le-Cateau-Cambresis>. Celui-ci comporte notamment un forum, sur lequel vous pouvez poser vos éventuelles questions en lien avec la révision du PLU.

Deux réunions publiques, présentant :

- les principaux constats et enjeux issus du diagnostic communal réalisé courant 2015,
- les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables retenues par la municipalité en 2016,

auront lieu le mercredi 19 avril à la Salle Jules Mériaux (chemin de Reumont)

à 17 h, pour les personnes disponibles en journée, et 19 heures, pour les personnes disponibles en soirée.

Nous espérons vous y voir nombreux !